

2018_CT2_478

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Logement Privé" et de l'affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 29 novembre 2018

02_1_11

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Logement Privé" et de l'affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 13 Décembre 2018

9203

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Logement Privé" et de l'affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix s'engage dans la mise en œuvre et le soutien des dispositifs axés sur la réhabilitation du parc immobilier privé.

Finalité de l'opération

Remettre à niveau le parc existant, lutter contre la précarité énergétique, la non décence, la vacance, mais aussi contribuer à la production d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé ainsi que faciliter l'accession à la propriété des ménages primo accédant.

Pour ce faire, le Pays d'Aix a pour volonté de contribuer d'une part à l'amélioration du parc immobilier bâti pour renforcer la qualité urbaine des centres anciens et introduire du logement conventionné dans les centres ; et d'autre part à relancer les parcours résidentiels.

Financement de l'opération

Aides spécifiques du territoire - Budget EST

Aides attribuées à des particuliers qui viennent en complément d'aides existantes nationales ou locales :

- Aides Anah : convention de programme triennale en cours (Programme d'Intérêt Général (PIG) Mieux habiter, Mieux louer 2016/2018), engagée avec l'Anah, la Région et le CD13. L'engagement du Pays d'Aix sur ce dossier s'élève à 3 010 952 euros (délibérations n°2015_B708). Dans ce cadre, le Pays d'Aix s'est engagé par convention à avancer les subventions accordées par le CD13 et la Région, partenaires du dispositif (707 000€ pour le CD13 et 956 545€ pour la Région). Une fois, les subventions versées, les partenaires procèdent à leur remboursement auprès du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_478-
DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018

- PTZ : pour le dispositif d'aide à l'accession à la propriété
- Aides des communes : le Pays d'Aix vient en appui des opérations façades mises en œuvre par les communes en vue de préserver et mettre en valeur leurs centres anciens.

Pour ces raisons il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 6 000 000 € T.T.C qui permet ainsi de fusionner trois autorisations de programme existantes (AP 2017-18 - DI730AP – Subventions Anah Parc Privé - AP 2018/24 – DI734AP - Aides à l'Accession à la Propriété - AP 2018-25 – DI733AP – Opérations Façades) qui seront clôturées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant de 6 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI735AP « Logement privé ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI735AP « Logement privé » pour un montant de 6 000 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI735AP « Logement privé »

Montant total de l'AP : 6 000 000 € T.T.C

CP 2019 : 1 574 000 € T.T.C.

CP 2020 : 1 590 000 € T.T.C.

CP 2021 : 1 540 000 € T.T.C.

RAF : 1 296 000 € T.T.C.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Logement Privé" et de l'affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 07 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_478-
DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018